

En direct de Choisy

Octobre 2019 - N° 74



*Les membres de l'association choisienne « Le Clan du Lys »
Lors de la brocante du 15 septembre*

Bulletin Municipal trimestriel de CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90 Fax 01 64 75 81 99

Site internet : www.choisy-en-brie.fr

e-mail : mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 9h à 12h
5, route de la Ferté Gaucher



LE MOT DU MAIRE

- Ça y est, le Gouvernement semble avoir fixé la date des élections Municipales: dimanche 15 mars 2020, de fait ce bulletin est l'avant dernier numéro de l'équipe actuelle.
- Au rythme des affaires communales et de l'Administration, sont diffusés les messages et informations d'intérêt local, de même que des renseignements d'ordre plus général. D'autres moyens, presse locale, site internet de la mairie, affichage, boitage pour tous ou ciblé en cas d'urgence, sont complémentaires de notre « édition ».
- Cela ne suffisant peut être pas, un site local d'ordre privé a été initié; Mais où cela mène t-il? les réseaux dits sociaux se veulent conviviaux et utiles, mais si mal utilisés, ils sont loin de leurs principaux objectifs.
- Les informations personnelles, en toute sympathie, pouvant intéresser des proches, diffusées à l'envi, s'apparentent à de l'exhibition et du voyeurisme.
- De là, la délation pour des faits mineurs est exposée à tous, alors qu'un simple contact pour faire cesser une tondeuse abusive, un aboiement récurrent, un feu de jardin non maîtrisé, une sono mal réglée et autres incidents, serait bien plus simple et efficace, suivi d'un merci bien sûr. Un courrier, un mail, un appel en mairie, anonymes parfois, ne sont pas non plus une solution.
- Commenter sur la toile un événement local permet à chacun de donner et échanger des avis et soutiens. Plus ou moins masqués, certains apportent des solutions, des jugements, des critiques, sans pour autant avoir connaissance de tous les éléments.
- Et puis, il y a aussi le côté vil de ce moyen de communication permettant de s'immiscer dans des vies privées en faisant allusion à des faits vrais ou imaginaires générés par jalousie, méchanceté, diffamation ou bêtise qui peuvent blesser une vie. Cela s'est passé récemment. Des personnes fragiles peuvent ne pas y résister. Des cas tragiques font parfois la une des médias. Ces comportements malsains sont à bannir, à dénoncer ouvertement le cas échéant auprès des autorités, pour les limiter et les empêcher. Que les billevesées restent au placard et que la sérénité perdure.

Merci de l'attention que vous apporterez à ces quelques lignes, pour le bien de tous. A bientôt pour le DER.

Votre Maire : Alain BEAUFORT

L'ACTUALITÉ CHOISIENNE

- **13 et 14 juillet** : voir article ci-après.
- **Concours des villes et villages fleuris** : cette année le Département n'organise plus le concours pour les particuliers. Nous avons décidé de le poursuivre au plan communal. Le Jury est passé le 17 juillet.
Le Département avait sélectionné notre village, en novembre dernier, avec 2 autres communes, pour concourir à l'attribution de la 1^{ère} fleur régionale. Nous avons rempli un dossier de candidature et le jury du Conseil Régional est venu nous voir le 25 juillet. Le résultat sera connu fin octobre, début novembre.
- **Concours communal des maisons illuminées** : les inscriptions sont ouvertes dès maintenant en mairie. Nous vous attendons nombreux.
- **Elections Municipales** : elles auront lieu le dimanche 15 mars pour le 1^{er} tour et le dimanche 22 mars pour le second tour.
- **Fermeture de la boucherie et les solutions de remplacement**. (Voir article ci-après).
- **La Fête du Tillet, et La brocante organisée par Animation Loisirs** : certains ont manqué à leurs obligations mais la fête s'est bien déroulée. (Voir article ci-après).
- **Le Forum des associations** organisé par FIT' FUN. (Voir article ci-après).
- **Les associations choisiennes** : (voir encart).
- **Nouveau à Choisy** :
 - En remplacement de la boucherie, 2 camions itinérants sont présents sur la Place de l'Eglise le mardi matin de 8 h 30 à 11 h 30 (Romilly Viandes) et le vendredi matin de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 19 h (La Ferme du Moulin).
 - Le restaurant « Le bec Fin » est devenu « Au Fil du Temps » depuis le 3 septembre. (Voir article ci-après).

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

- André BOULARD, le 30 juillet 2019.

Bonjour les bébés

- Mila Victoria Christine Monique CODER, le 14 juillet 2019.
- Antoine, Guy, Jean-Michel CADET, le 11 septembre 2019.

Vive les mariés

- Susana PESTANA et Pascal BARBOT, le 7 août 2019
- Marine MATHELIN et Johan ELOY, le 31 août 2019.

Noces d'or (50 ans de mariage)

- Anne-Marie et Gérard DURAND, le 10 août 2019.

LE CALENDRIER

5 octobre	Loto des enfants	Amicale Scolaire
12/13 octobre	Salon des saveurs	Animation Loisirs
17 octobre	Art Floral	Animation Loisirs
19/20 octobre	Salon de la femme et du bien être	ASS News
31 octobre	Halloween	Amicale Scolaire
2 et 3 novembre	Salon des loisirs créatifs	ASS News
11 novembre	Commémoration	Commune
21 novembre	Beaujolais nouveau	Animation Loisirs (sur réservation)
23 novembre	Bourse aux jouets	Fit Fun
24 novembre	Thé dansant	Jeunes d'Autrefois
28 novembre	Art Floral	Animation loisirs
30 novembre	Loto	Foot
14 décembre	Repas tartiflette et Spectacle pour enfants	Amicale Scolaire (à confirmer)

LES TRAVAUX PRÉVUS, EN COURS OU RÉALISÉS

- La réfection de la RD 215 par le Département est prévue en agglomération en 2019 et 2020 et hors agglomération de la Ferté Gaucher à la RN 4 ultérieurement.
- Une étude sur la réfection du beffroi de l'église est en attente.
- Assainissement et voirie. (Voir article ci-après).
- Reprise des nids de poule.

LA BOUCHERIE CHOISIENNE

- Après plus d'un siècle d'existence au même emplacement, ce commerce vient de baisser son store, définitivement ?
- Plusieurs exploitants se sont succédé : en 1914, Norbert GUERIN puis Lucien VILLENEUVE et ensuite Jules DOUBLET en 1933, puis en 1964 passa le flambeau à son fils Jean, qui refit la boutique en 1984.
- Le fonds, cédé à Jean-Luc COLLARD en 1999, fit l'objet d'une visite inopinée de contrôle sanitaire, le premier, le 27 juin 2019, générant une liste conséquente d'observations. Dès le lendemain, un arrêté préfectoral notifia à l'exploitant la fermeture immédiate de l'établissement, indiquant toutefois la possibilité de reprise des activités dès les mesures correctives urgentes, a minima, mises en œuvre.
- La commune, informée par le maître des lieux le 2 juillet, tenta avec d'autres, en vain, de trouver des solutions et convaincre notre boucher de faire face à la situation, le propriétaire du bâtiment proposant aussi son aide.
- Les installations dans « leur jus » depuis plus de 20 ans, les normes vieilles de 10 ans pour les plus récentes, ont rapidement rebuté Jean-Luc COLLARD. Malgré l'estime et la confiance de sa clientèle, parfois amie, il n'a pas souhaité revaloriser son entreprise. Cela aurait sûrement permis une honorable cession dans quelques années et le maintien d'une enseigne dont la disparition est préjudiciable, cela à nombre d'habitants, particulièrement les plus isolés, aux autres commerces (un meuble qui perd un pied est fragilisé), au village tout entier et ses environs, qui se trouvent punis.
- S'il y a une lueur d'espoir pour faire renaître cet établissement, tout sera fait dans la mesure du possible. Pour l'heure, une solution provisoire avec des commerçants ambulants est initiée, afin d'avoir une solution d'attente, qui aura besoin du soutien de tous.



LE RESTAURANT « AU FIL DU TEMPS »

- Eva JARRETIE, la nouvelle propriétaire, a pris la suite de Mr et Mme NOTTIN, en gardant le personnel. Elle a 24 ans et arrive de Haute-Savoie après avoir fait ses premières armes à Paris auprès de chefs étoilés. Dans la salle nouvellement décorée, vous pourrez déguster des plats de cuisine traditionnelle avec une petite touche personnelle. Un menu du jour unique vous est proposé (entrée + plat, ¼ de vin et un café à 18 € ou menu complet dessert inclus à 20 €). La carte est également à votre disposition (les entrées coûtent entre 10 et 16 €, les plats entre 20 et 24 € et pour les desserts, il faut compter entre 8 et 11 €). Un menu enfants est également présenté à 11 €. Le restaurant est ouvert du mardi midi au dimanche midi (12h/14h) ainsi que le vendredi soir et le samedi soir (19h/22h).
Réservation : 01 64 03 19 97, aufildutemps.choisy@gmail.com



PROJET ÉOLIEN

- Suite et peut être fin, le spectre s'éloigne ...
- Après les premiers contacts de développeurs en février 2005, seul le 3^{ème} (RES), malgré toutes les contraintes du territoire, a déposé une déclaration unique à la Préfecture, valant demande de permis de construire en avril 2016.
- Toutes les procédures et reports ayant été satisfaits, Madame la Préfète, à l'issue d'un sursis à statuer de plus de 24 mois, a pris un arrêté de refus du projet le 31 juillet 2019. Cela, en considérant principalement le P.L.U approuvé en juin 2018, interdisant des installations éoliennes sur la commune de Choisy-en-Brie. Peut-être malgré tout, d'aucuns, opposants pondérés ou ayatollahs, se targueront d'être à l'origine de cette décision.

ATTENTION ! Des recours sont toujours possibles et la politique de nos gouvernants, parfois imprévisible, est contrainte par raisons d'Etat si lobbies obscurs.

ASSAINISSEMENT

- Les réseaux collectifs effectués en domaine public dans les secteurs du Montcel et autres, ainsi que le renouvellement de canalisations d'eau potable réalisé en concommittance avec le Syndicat (SEE), ont été réceptionnés en juillet. Les quelques réserves ont, depuis, été levées. Les réfections de chaussée qui appelaient des observations n'ont pas été menées à terme sur le RD 215, le Département devant refaire cette voie incessamment.
- Pour les foyers concernés par la mise en séparatif en domaine privé, le maître d'œuvre (Bureau d'études John Body), s'active à préparer le dossier de consultation d'entreprises, pour que les financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie) puissent agréer cette opération en fin d'année, dès les montants définitifs connus.
- Pour les compléments d'équipements à la station d'épuration du bourg, les travaux commandés sont en cours d'achèvement.

VOIRIE

- La réfection de la RD 215, dans la zone agglomération Choisy-en-Brie depuis l'entrée Ouest au carrefour de la route de Rebais, ne devrait pas tarder. Les aides pour la remettre en état de quelques bordures à la charge de la commune, qui n'étaient pas au rendez-vous de juin, sont validées en septembre, ce qui permettra leur réalisation au préalable.

- Dans le même programme de demandes de subventions, des travaux purement communaux sont prévus dans les hameaux de Buisson Bailly, Champbonnois, La Brosse et Les Deux Maisons (appel d'offres en cours).
- Au Fays, la reprise d'un collecteur obturé provoquant des inondations sur chaussée n'a pu être faite que récemment, après expertise et prise en charge par l'assureur du riverain responsable.

CIMETIÈRE

Malgré l'absence de soutien financier, une tranche de reprises de concessions, jugées en état d'abandon en 2010, a permis de terminer le second secteur. C'est donc à ce jour 89 sur 122 reprises prévues dans la procédure initiale qui ont été réalisées.

L'entretien du cimetière : compte tenu de l'interdiction de produits phyto-sanitaires, les mauvaises herbes sont traitées manuellement, ce qui représente un certain travail. Chacun peut entretenir la proximité de la sépulture familiale.

L'ANTENNE MOBILE ORANGE

Tous les services administratifs ayant été consultés et n'ayant pas émis d'objection, la non-opposition à la déclaration a pu être validée. On peut espérer une mise en service en début 2020 et la couverture de l'antenne devrait satisfaire l'ensemble des habitants de Choisy.

13 et 14 JUILLET

Deux jours de fête ont encore marqué la vie du village.

- **Le 13** : dès la veille, de nombreux bénévoles ont mis en place les installations pour la soirée. La grillade party, fidèle à la réputation qu'elle s'est forgée depuis de nombreuses années, a rassemblé plus de 600 personnes au repas. 150 lampions distribués avec bâtons ont parcouru le village. Le rassemblement de tous et de nombreux visiteurs au stade (1500 personnes environ) ont été émerveillés par le feu d'artifice tiré par un professionnel avec un nouveau fournisseur. Le bal qui suivit ne vit les derniers danseurs quitter la piste que tard dans la nuit.
- **Le 14** : à l'heure du rassemblement pour le défilé, 95% des installations de la veille étaient rangées. Ce qui restait l'a été le lendemain matin avec le personnel communal. Le défilé très traditionnel a conduit une cinquantaine de personnes au Monument aux Morts pour le dépôt d'une gerbe par les anciens combattants (AFN). Après le discours du maire, la Marseillaise a capela par une jeune choisienne fut une surprise pour toute l'assistance.
Autre surprise pour le récipiendaire, remise d'un diplôme de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ARGENT à Philippe DURAND, Conseiller Municipal de la commune depuis 1995, cela avec les félicitations de Madame La Préfète.
Enfin, tous les participants purent clore ces 2 jours autour de la « rondelle » sous le préau de l'école.
- Rendre grâce et citer chacun des bénévoles qu'il ait plus ou moins œuvré, est délicat. Plus de 50 personnes de 10 à 77 ans ont mis la main à la tâche, en grande partie sous l'égide d'Animation Loisirs, fédératrice de toutes ces bonnes volontés. Bravo et merci à toutes et à tous.

POUR LE BIEN ÊTRE DE TOUS



RAPPEL : Les animaux de compagnie : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

DU CÔTÉ DES ÉCOLES, CANTINE, GARDERIE

Une fois de plus, la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Chacun des 177 élèves de l'école de Choisy et des 43 CM1/CM2 de l'école de Chartronges a pu prendre place dans sa nouvelle classe. Quelques larmes de rentrée ont pu couler chez les plus jeunes mais elles se sont très vite effacées.

Nous leur souhaitons pleine réussite pour cette nouvelle année scolaire.

LES TARIFS COMMUNAUX 2020

Lors de sa séance du 27 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs :

SALLE POLYVALENTE

Particuliers et entreprises	1 jour	Week end
• Commune (pour eux-mêmes)	170 €	230 €
• Interco	250 €	325 €
• Extérieurs	320 €	420 €
Associations		
• Commune (Réservations limitées à 3 gratuités par an)	0 €	0 €
• Interco	100 €	200 €
• Extérieures	200 €	400 €

LOCATION SEULE DU MATERIEL COMMUNAL :

- Lave-vaisselle = 25 € - Vaisselle = 120 €,
- Table rectangulaire = 4 €, chaise = 1.50 €, banc = 3 €.

ASSAINISSEMENT

- Taxe de raccordement = 2000 € HT, abonnement = 29 € HT.
- taxe assainissement = 3.50 € HT/m3.

CIMETIERE

- CAVEAU PROVISoire : 1 semaine = gratuit, jour suivant = 12 €/jour
- CONCESSIONS : 15 ans = 150 €, 30 ans = 250 €, 50 ans = 400 €
- COLOMBARIUM : taxe ouverture = gratuit ; 10 ans = 350 €, 30 ans = 800 €.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ANIMATION LOISIRS

La brocante

Le dimanche 15 septembre 2019, entre la fête foraine, l'animation de rue du Clan du Lys et la buvette restauration d'Animation Loisirs, jamais la formule "Choisy en fête" ne fut si justement employée ! Très belle journée sous le soleil !

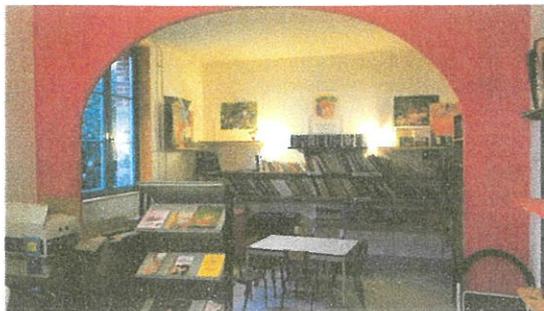


La bibliothèque

La bibliothèque de Choisy se situe 7, route de la Ferté à côté de la Mairie.

Corinne, Catherine et Marie-Françoise vous y accueillent le mercredi de 14h30 à 16h30 et le samedi de 10h à 11h hors vacances scolaires.

Petits ou grands lecteurs, vous aurez accès à un grand nombre de livres pour tout âge moyennant une adhésion annuelle de 5 euros par famille.



ADMR

L'atelier d'initiation au numérique pour les plus de 60 ans, c'est parti !

L'ADMR Choisy a organisé, avec l'aide de bénévoles, sa première séance le 25 septembre dernier dans une ambiance conviviale. Cette initiation permettra aux participants d'acquérir les bases et une assistance pour se familiariser avec ces nouveaux outils numériques (Smartphone, tablette, Internet ...) de plus en plus présents dans la vie quotidienne. A l'issue des 10 séances prévues, envoyer un mail, rechercher des informations sur Internet, faire ses démarches administratives et bien d'autres possibilités, n'auront plus de secret pour ces nouveaux adeptes du numérique.

Vous avez plus de 60 ans et êtes intéressés, n'hésitez pas à vous inscrire dès à présent à la deuxième session, qui débutera en mars prochain, auprès du secrétariat de l'ADMR Choisy au 09 82 52 20 27.



LE FORUM DES ASSOCIATIONS organisé par FIT FUN

La dernière édition du forum des associations s'est tenue le vendredi 6 septembre.

Fort de ces multiples et diverses associations, notre village offre plusieurs activités sportives mais aussi de loisirs, des activités proposées aux jeunes et moins jeunes, de l'aide pour nos anciens.

Le public était au rendez-vous afin de s'informer et de prendre contact avec les présidents et bénévoles des associations présentes.

Vous retrouverez la liste des associations en encart, à conserver précieusement.

Merci aux associations participantes. Rendez-vous est donné le 4 septembre 2020.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Suite aux derniers passages des encombrants, il a été constaté que certains habitants déposaient devant chez eux des déchets autres que ceux dits « encombrants ». Vous trouverez en encart un rappel de la réglementation.